

Relais Petite Enfance Intercommunal

Adresse: 6, place des Etats de Bourgogne

Tel : 03 80 60 81 49 / 06 29 69 58 81

Email: relais-petite-enfance@ville-st-apolinaire.fr Accueil: mardi et jeudi de 14h à 18h15

Par téléphone: mercredi de 13h30 à 17h Horaires d'ouverture au public: - temps collectifs : mardi et jeudi matin selon les semaines (sur inscription) sur Saint-Apollinaire, mensuellement ou plus occasionnellement sur les communes du Val de Norge et Varois-et-Chaignot. - permanence d'accueil : mardi et jeudi de 14h à 18h15, - permanence téléphonique : vendredi de 13h30 à 17h,

- sur rendez-vous. Le Relais Petite Enfance Intercommunal (RPEI) est un service qui participe à la socialisation progressive de l'enfant par la rencontre avec d'autres petits et qui favorise les échanges entre parents, assistants(es) maternels(les) et employés à domicile.

Le relais est également un lieu d'écoute et de soutien aux familles et aux assistantes maternelles, dans leurs fonctions parentales ou dans leurs pratiques professionnelles, un espace de médiation.

Par différentes actions, il contribue à la professionnalisation des professionnels (les) de l'accueil à domicile.

Le RPEI couvre les communes de Saint-Apollinaire, Varois et Chaignot et la Communauté de Communes du Val de Norge. Lieu d'information, il facilite la recherche d'une assistante maternelle, apporte une aide dans les démarches administratives (déclaration CAF, relations employeur-salarié pour les familles et les assistantes maternelles...). Lieu d'animation, il permet la mise en relation des familles et de ces professionnels(les) de la petite enfance à différents niveaux : - activités d'éveil et de socialisation, avec les enfants : animations musicales, sensorielles, motrices...; échanges avec d'autres services (structures d'accueil collectif, intergénérationnelle, médiathèque, écoles...).

Il peut accueillir également un parent qui serait en congé parental ou sans emploi et qui souhaiterait profiter de temps collectifs avec son petit.- réunions sur des thématiques de la petite enfance. Téléchargez le règlement de fonctionnement du relais.